

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-165
Occupation du domaine public
Passage Anatole France

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Virginie HELIOT;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Virginie HELIOT est autorisée à réserver le stationnement sur 4 emplacements au droit du 5 passage Anatole France, le vendredi 7 et samedi 8 août 2026, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame Virginie HELIOT, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes

ARTICLE 3 : Madame Virginie HELIOT, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.